



République Française

MAIRIE DE BREVAL

DEPARTEMENT DES
YVELINES

2026 T 003

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de BREVAL,

Vu le CGCT

Vu le message d'alerte de la Préfecture, en lien avec la tempête « Goretti » prévoyant de très fortes rafales de vent,

Considérant les risques encourus quant aux arbres et branches menaçant de tomber,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des administrés fréquentant le bois et le parc municipal et de limiter son accès

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour 17 heures, et ce jusqu'à demain 12h00, l'accès au parc municipal et au bois situé rue de la Forêt est interdit au public.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- La Secrétaire de mairie
- Le Commandant de Gendarmerie

Fait à BREVAL, le 8 Janvier 2026

Le Maire,
Thierry NAVELLO

